

RAPPORT 2025

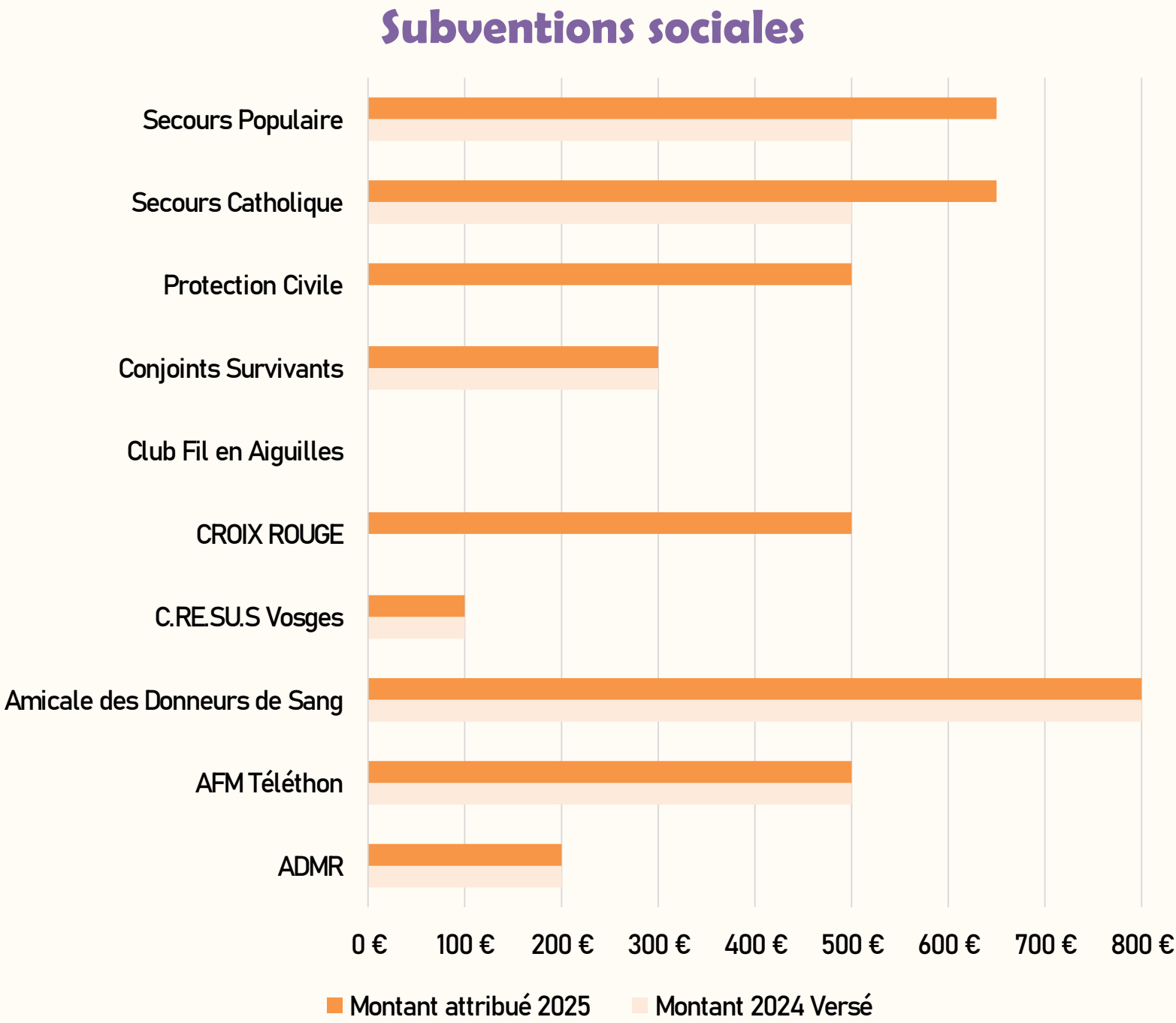
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE





SUBVENTIONS SOCIALES

SOCIALES	MONTANT 2024 VERSÉ	MONTANT 2025 ATTRIBUÉ
ADMR	200 €	200 €
AFM Téléthon	500 €	500 €
Amicales Donneurs de Sang	800 €	800 €
C.RE.SU.S Vosges	100 €	100 €
Croix Rouge	0 €	500 €
Club Fil en Aiguilles	0 €	0 €
Conjoints survivants	300 €	300 €
Protection civile	0 €	500 €
Secours catholique	500 €	650 €
Secours populaire	500 €	650 €
TOTAL	2 900 €	4 200 €





BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE

VOUS AVEZ PLUS DE 18 ANS ?

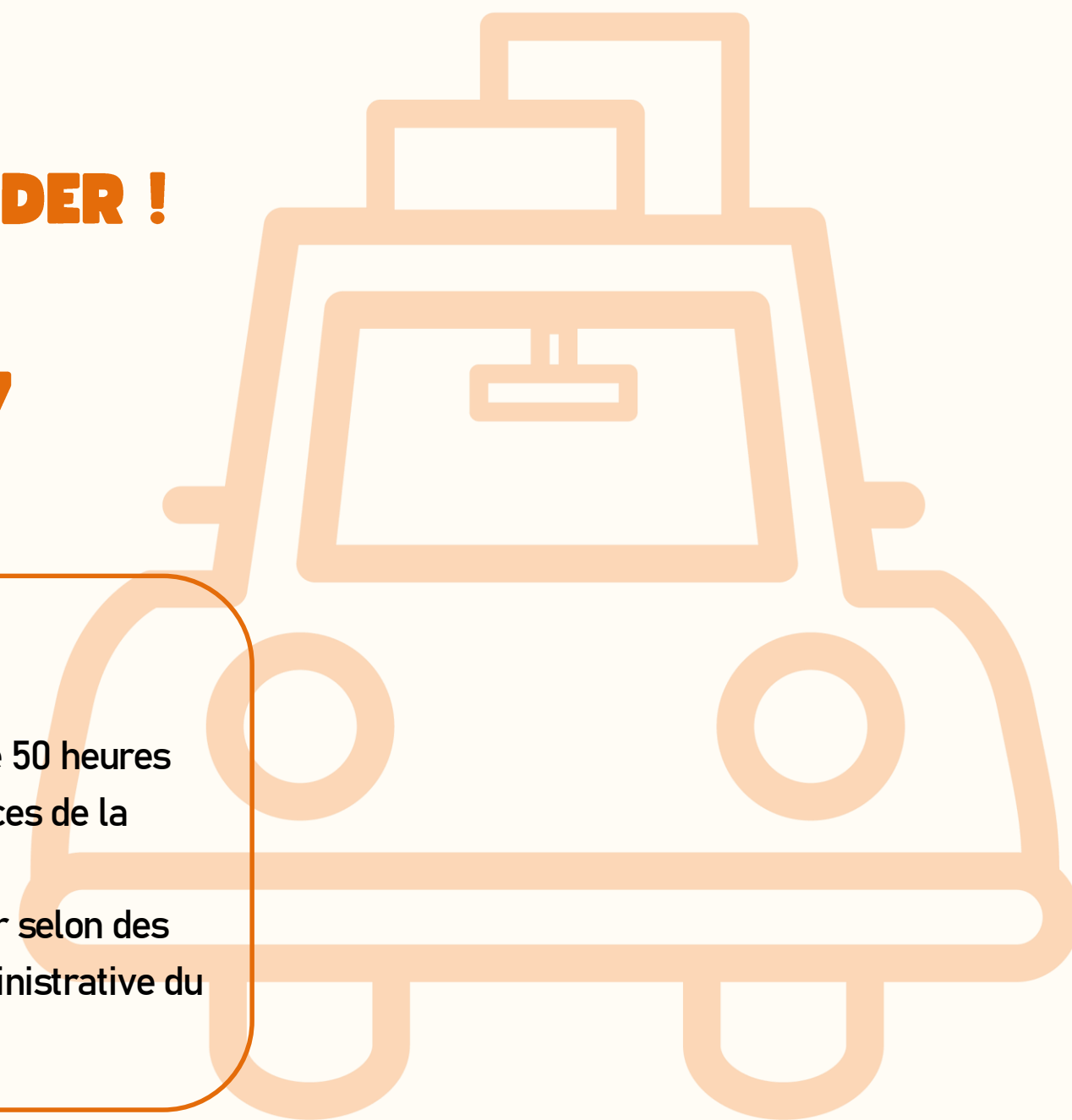
- Vous êtes carpinien depuis plus de 6 mois ?
- Vous êtes engagé(e) dans un parcours professionnel ou un projet d'insertion sociale nécessitant le permis de conduire ?
- Vous n'avez pas les fonds nécessaires pour en financer l'intégralité ?

OBTENEZ UNE BOURSE DE 500 € !

LE CCAS PEUT VOUS AIDER !
RENSEIGNEMENTS
AU 03 29 38 21 57

CONDITIONS

- Effectuer une contribution citoyenne de 50 heures dans une association ou dans les services de la commune
- Bourse octroyée après étude du dossier selon des critères définis par la commission administrative du CCAS





TRANSPORT SOLIDAIRE



Vous avez besoin de vous déplacer ?

Le CCAS de CHARMES vous propose une solution de mise en relation simple et économique entre passager et conducteurs pour tous vos déplacements sur votre territoire.

COMMENT ÇA MARCHE ?



DEMANDE

Le passager fait sa demande de trajet soit :

- par atchoum.eu
- par téléphone au 0 806 110 444



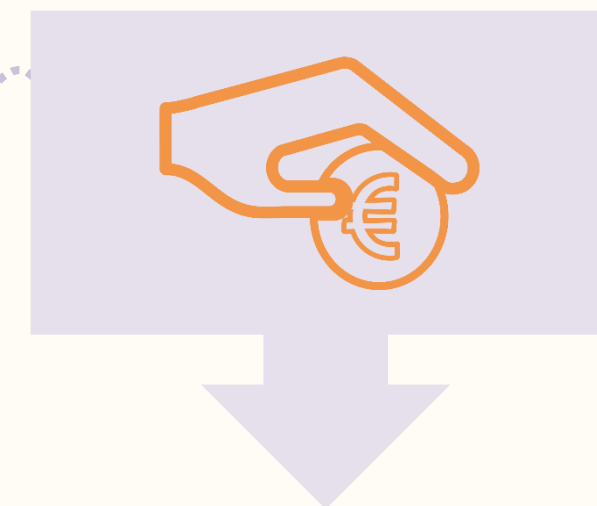
INSCRIPTION

Le conducteur s'inscrit



MISE EN RELATION

Le service Atchoum
met en relation passager
et conducteur



INDEMNISATION

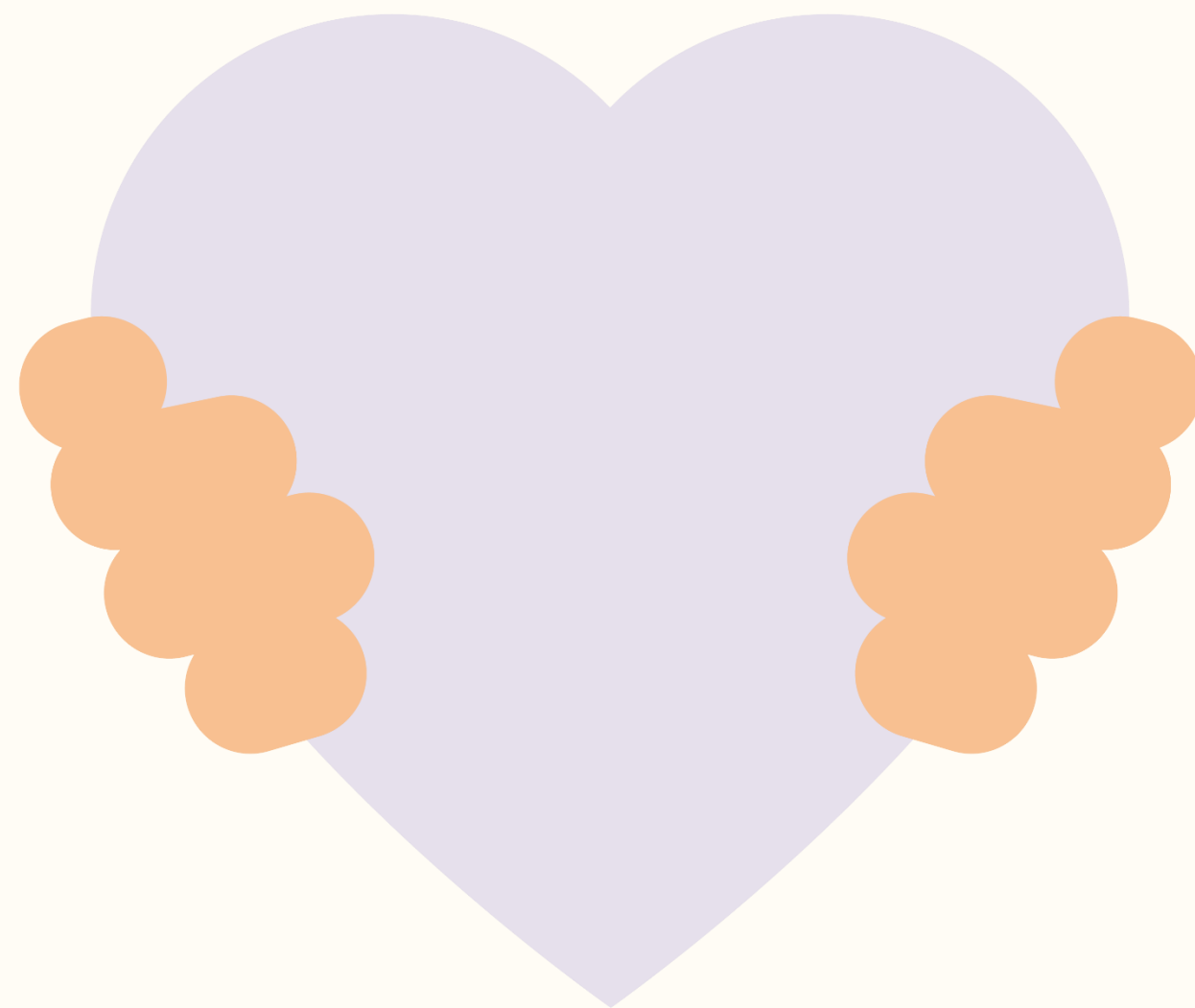
Le conducteur est indemnisé
en fonction de la distance du trajet,
selon les règles du covoiturage
et après son trajet
par virement bancaire.



AIDES

AIDE SOCIALE

Le CCAS instruit les demandes d'aide sociale légale (placement en maison de retraite, obligation alimentaire ...) et actionne ainsi l'ouverture des droits sociaux.



AIDES DE SECOURS D'URGENCE

Accordées dans le cadre de l'urgence, ces aides constituent une sorte de « soupape de sécurité » nécessaire pour les situations les plus précaires.

Les Assistantes Sociales de secteur nous envoient des personnes en difficulté lorsqu'elles ne peuvent pas répondre en urgence à leurs besoins.



DOMICILIATIONS

Le CCAS procède aux élections de domicile afin de permettre aux personnes qui ne peuvent déclarer de domicile ou d'adresse, de recevoir leur courrier et d'accéder à des droits et prestations. En 2025, le nombre de personnes domiciliées au CCAS de CHARMES est de 14.

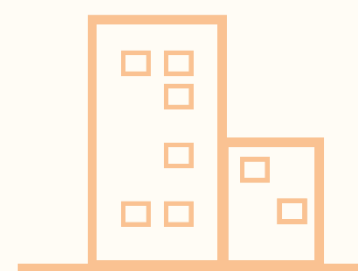
**PAS D'ADRESSE ?
PAS DE DOMICILE STABLE ?**

Recevez votre courrier
et accéder à vos droits,
c'est possible !
Le CCAS peut vous aider.



**Où demander
une domiciliation ?**

Vous pouvez vous adresser au CCAS !
Vous avez le droit d'être domicilié à Charmes si :



Vous séjournez
(sans condition de durée)



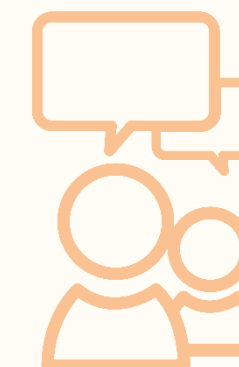
Votre enfant est scolarisé



Un membre
de votre famille
y vit



Vous exercez
une activité professionnelle



Vous avez un suivi social,
un suivi médical ou un suivi
professionnel

*L'absence de lien avec la commune est le seul motif de refus possible
de domiciliation par le CCAS.*



PRISE EN CHARGE ALSH



Une participation financière aux centres de loisirs avec ou sans hébergement d'un montant de **76 €/an** est accordée aux jeunes carpiniens âgés de moins de 18 ans.

COÛT : 7 554 €



VACANCES PÉDAGOGIQUES

Le CCAS subventionne les voyages pédagogiques scolaires avec nuitées, à hauteur de 10 € la nuitée et à raison de 5 nuitées maximum par élève et par année scolaire, soit 50 €. Cette aide est réservée aux jeunes carpieniens scolarisés à Charmes ou à l'extérieur du collège au lycée.

COÛT : 350 €





RECONDUCTION DES VACANCES APPRENANTES

Dans ce cadre, l'État prévoit d'apporter aux collectivités
une aide financière de 400 euros par jeune et par semaine
pour faciliter le départ en « colonie de vacances apprenantes ».

Dans le cadre de ce partenariat, les collectivités volontaires auront
pour rôle de **cibler les enfants et jeunes prioritaires**.

L'État rembourse au CCAS à hauteur de 80 % du coût
du séjour par enfant et jeunes prioritaires,
dans la limite de 400 euros/enfant ou jeune.





PRISE EN CHARGE BAFA



Le CCAS accorde une aide pour la formation du B. A. F. A. (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) d'un montant de **280 € par session** (base et approfondissement) aux personnes domiciliées à Charmes.

3 personnes en ont bénéficié.

COÛT : 840 €



PARTICIPATION ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES

Le CCAS alloue une aide financière aux jeunes âgés de moins de 18 ans, domiciliés à Charmes et qui effectuent un ou plusieurs stages culturels ou sportifs, en vue de leur perfectionnement dans des activités existant à Charmes.

Cette aide est allouée pour 6 jours maximum, quel que soit le nombre de stages dont la durée minimum de chacun ne peut être inférieure à 2 jours.

Le CCAS a fixé le montant de cette aide à
50 % du coût du stage et plafonné à 7,62 €/jour/enfant.





MISE EN PLACE D'UN CHÈQUE CARBURANT



Le CCAS de Charmes, en regard de l'inflation, de l'augmentation des charges contraintes et notamment celle des carburants a accordé une aide exceptionnelle sous conditions en forme de bon « carburant » d'un montant de 50 €.



COMMANDE GROUPÉE FIOUL ET PELLETS

Comme chaque année, le CCAS propose aux carpinienens de mutualiser les commandes de fioul et de pellets pour faire descendre les prix. 4 personnes ont commandé 5 000 litres de fioul et 20 personnes ont commandé 27 tonnes de pellets.

FIOUL OU PELLETS
PRIX FIGÉS POUR LES CARPINIENS



**RÉSERVEZ DÈS
MAINTENANT**

INSCRIPTION AVANT LE 13/06/2025

CCAS - MAIRIE DE CHARMES
k.froment@mairie-charmes.fr





LA VOYAGE DE L'ÂGE D'OR

CABARET "LE ROYAL PALACE" à KIRWILLER – JEUDI 5 JUIN

Cette année, **72 personnes** ont participé au voyage organisé par le CCAS.

Après un copieux petit déjeuner à LUNEVILLE, les carpinien
se sont réunis autour d'un excellent repas convivial pour ensuite profiter
d'un magnifique spectacle !





ATELIERS DES AIDANTS & PIÈCE DE THÉÂTRE



Avec le soutien de l'association *Les Colporteurs*, 5 ateliers destinés aux aidants ont été organisés. L'objectif était de leur donner les outils pour faire face aux différentes problématiques qu'ils pouvaient rencontrer et les aider à s'organiser.



« Être aidant et en santé »

Dans l'objectif d'apporter soutien et réconfort aux aidants, le CCAS de Charmes, en partenariat avec l'Association Les Colporteurs, propose une action qui commencera par un théâtre-forum :

« Juliette au pays des oubliés »

Le lundi 8 septembre 2025 de 14h30 à 16h00

Salle de l'Espée - CHARMES

(Ouvert à tous – sans participation financière)

Ne pas jeter sur la voie publique
N°SIRET/SIREN : 851 459 560 00095

Avant de débiter les ateliers, une pièce de théâtre a été jouée toujours sur le thème des aidants. Elle présente l'histoire de Juliette, aidante, qui fait passer son accompagnement avant elle. Cette pièce rappelle l'importance de réussir à concilier sa vie personnelle et celle de son aidé.

ATELIERS AIDE AUX AIDANTS

Échanges, ateliers d'expression

Se reconnaître en tant qu'aidant
Savoir réagir en situation de crise
Gérer sa charge mentale etc.



Les lundis de 14h30 à 16h30

- 22/09 • 13/10
- 29/09 • 20/10
- 06/10

Salle des mariages
Hôtel de Ville, Charmes

Ateliers animés par l'association Les Colporteurs

Inscription auprès du CCAS 03.29.38.21.57
ou k.froment@mairie-charmes.fr

 Ville de **charmes**
au cœur de la proximité



LA PAUSE-CAFÉ

Le CCAS propose des après-midis récréatifs sous forme d'ateliers créatifs, de jeux, d'écoute et de partage les 2èmes jeudis du mois.

16 JANV.



MLC

27 FÉV.



MR

24 AVRIL



MLC

22 MAI



MR

24 JUIL.



MR

18 SEPT.



MLC

16 OCT.



MLC

20 NOV.



MLC

11 DÉC.



MLC

Avec la présence du Centre Social Itinérant !



MLC : MAISON DU LIVRE & DE LA CULTURE

MR : MAISON DE RETRAITE



SÉANCES DE GYMNASTIQUE AVEC SIEL BLEU



Reconduction des cours de gymnastique à destination des seniors organisés par l'association Siel Bleu et en partenariat avec le CCAS de Charmes pour l'année 2025 à la Maison des Loisirs les **mardis de 15 h 45 à 17 h 15.**



A.P.S. VOSGES – ACTIVITÉS PHYSIQUES SANTÉ

En partenariat avec le CCAS de Charmes, l'association APS Vosges met en place et développe le sport santé avec notamment le dispositif **Préscri'mouv**.

Le but est de proposer un parcours d'accompagnement spécifique sur prescription médicale (personne avec du diabète, obésité, affection de longue durée, cancer...).

Les séances ont lieu **les lundis de 10 h 00 à 12 h 00 et les jeudis de 14 h 45 à 16 h 45** à la Maison des Loisirs.





BANQUET DES SENIORS

DIMANCHE 26 OCTOBRE 2025



Comme le veut la tradition, le banquet a rassemblé **176 convives** qui ont pu déguster un excellent repas offert par le CCAS de Charmes.

COÛT : 11 300 €





LA VILLE RÉCOMPENSE LES JEUNES DIPLÔMÉS DU BREVET

Le 15 novembre, **17 collégiens** ont été reçus dans les salons de l'Hôtel de Ville afin de célébrer leur réussite au brevet des collèges.

Une carte cadeau d'une **valeur de 30 €** du magasin LECLERC leur a été offerte.

COÛT : 510 €





COLIS DE FIN D'ANNÉE

COLIS

DE FIN D'ANNÉE



Le CCAS de Charmes octroie un colis de fin d'année pour les personnes de plus de 80 ans ne pouvant pas se rendre au Banquet des séniors pour des raisons de santé/et ou de mobilité.

Cette année, les inscriptions ont eu lieu du 19 novembre au 19 décembre.

Les membres du CCAS leur distribueront à domicile à partir de début janvier 2026.



PASSAGE DE SAINT-NICOLAS DANS LES ÉCOLES



Cette année encore, le lundi 8 décembre, Saint-Nicolas accompagné de son fidèle Père Fouettard ont rendu visite aux écoliers de Charmes et ils leur ont distribué des livres et des friandises pour leur plus grand plaisir.

Les livres et les bonbons sont payés sur le budget du CCAS.

